



Utilisation carte privée pour paiement professionnel

Par **troglydte**, le **21/06/2011** à **23:57**

Bonjour,

Je fais beaucoup de déplacements professionnels en temps qu'employé dans une entreprise et les hotels me réclament de plus en plus mon numéro de carte bleue avec date d'expiration. Hors, je ne peux que présenter ma carte bleue privée car je n'ai pas de carte bleue professionnelle. Suis-je obligé de donner ma carte privée alors qu'on me la demande dans le cadre professionnel ? C'est sure que je ne suis pas obligé de donner le N° de ma carte mais dans ce cas, pas de réservation d'hotel, donc litige avec ma société...

Merci pour votre réponse.

Cordialement

P. Guilbert